



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°15

Réunion du Mardi 29 octobre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF – SALLE PRINCIPALE – NNI 920259903

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 du 28/08/2024 et des documents transmis :

- plan de masse
- plan des vestiaires
- plan de l'aire de jeu
- plan des tribunes
- Arrêté d'Ouverture au Public (A.O.P.)
- Rapport de visite

S'agissant d'un niveau de classement FUTSAL 1, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S..

CHATILLON – GYMNASE REPUBLIQUE – NNI 920209901

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 17/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 27/09/2024 et du rapport de visite

Elle constate l'absence des documents suivants :

- un Arrêté d'Ouverture au Public (A.O.P.) ou d'une attestation administrative de capacité (A.A.C.).
- un plan de l'aire de jeu
- un plan des vestiaires

Il est par ailleurs constaté une non-conformité majeure sur les zones de dégagement qui sont inférieures à 1m :

- derrière le but côté tir à l'arc ; il a été mesuré 0,71m entre la ligne de but et le mur.
- Côté banc ; il a été mesuré 0,94m entre la ligne de but et le mur.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure, cette installation sportive ne peut pas être classée. La Commission invite la Mairie à faire le nécessaire pour respecter la zone de sécurité. Aucune compétition officielle ne peut s'y dérouler.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHAMBOURCY – STADE MUNICIPAL N°2 – NNI 781330102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2021.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S. le 09/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 09/02/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité.

Il est relevé les non-conformités mineures suivantes :

- Dégradation importante des bancs de touche ;
- Non-conformité du traçage de l'arc de cercle des corners
- Main courante ouverture au niveau du portail d'accès (en cours de réparation) ;
- Absence de tracé des zones techniques ;
- Recouvrir les bouches d'arrosage ;
- Dégradation des filets de but ;
- Absence de porte manteaux dans un vestiaire arbitre ;
- Absence de barrière de sécurité pour éviter la proximité des spectateurs par rapport aux acteurs du jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 29/10/2034 sous réserve de réception du document manquant et de la levée des non-conformités mineures.

1.3 Changements de niveau de classement

CESSON – STADE MAURICE CREUZET N°3 – NNI 770670103

Cette installation sportive est classée en niveau T7 Stabilisé jusqu'au 28/04/2024.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 10/10/2024, suite à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique en foot réduit.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau A8 SYN du 19/09/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de situation
- Rapport de visite

Elle constate l'absence des documents suivants :

- un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité ;
- un plan de masse ;
- un plan de l'aire de jeu
- un plan des vestiaires ;
- les tests insitu ;

La Commission a constaté la non-conformité mineure suivante :

- Présence de buts à « oreilles »

Il est rappelé que, conformément à l'article 3.9.1.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives, « Afin de limiter les risques de choc, de blessure et les contestations pendant la pratique, tous renforts, « oreilles », arcs boutants, cages soudées ou fixées à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont rigoureusement interdits. »

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau A8 SYN jusqu'au 29/10/2034 sous réserve de réception des documents manquants et demande à la Mairie de faire le nécessaire pour lever la non-conformité mineure concernant les buts.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

NOISY-LE-SEC – STADE SALVADOR ALLENDE – NNI 930530101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 27/10/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 12/10/2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 24/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 406 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.68
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/10/2026.

CARRIERES-SUR-SEINE – STADE DES AMENDIERS – NNI 781240101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 23/11/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 14/10/2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.60

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

CHATILLON – STADE GUY MOQUET 1 - NNI 920200101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 16/01/2026.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 17/10/2024, suite à la mise en place d'un éclairage LED.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 27/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.28
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.55.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 29/10/2028.

SAINT-CYR-L'ECOLE – STADE DES AMENDIERS – NNI 78450103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/09/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 21/10/2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2026.

BRIE-COMTE-ROBERT – STADE LUCIEN DESTAL N°3 - NNI 770530203

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/08/2016.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 24/10/2024, suite à la mise en place d'un éclairage LED.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 08/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

MONTMAGNY – STADE CHARLES GRIMAUD N°2 – NNI 954270102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 26/04/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 17/10/2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée le 17/10/2024 par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

CESSON – STADE MAURICE CREUZET N°1 - NNI 770670101

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 22/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

CESSON – STADE MAURICE CREUZET N°3 - NNI 770670103

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 22/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/09/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50

- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

GONESSE - STADE EUGENE COGNEVAULT N°1 - NNI 952770101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 24/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et LACOURT, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 21/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 339 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.64
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.81

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 29/10/2028.

GONESSE - STADE EUGENE COGNEVAULT N°2 - NNI 952770102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. FEBVAY et LACOURT, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028

GONESSE - STADE EUGENE COGNEVAULT N°3 - NNI 952770103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 24/05/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par FEBVAY et LACOURT, membres de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 21/10/2024

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/10/2028.

LE-PLESSIS-ROBINSON - PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 - NNI 920600101

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 19/08/2028 ; étant précisé que ce niveau de classement résultait de résultats photométriques altérés par la présence de zones d'ombre sur l'aire de jeu lié à un arbre.

Nouveau contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 23/10/2024, suite à l'élagage de l'arbre.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 08/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : Led
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 310 Lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50

- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 29/10/2028.

BRUNOY – STADE PARFAIT LEBOURG – NNI 911140201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 17/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BOISNOIR, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 08/10/2024

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 102 Lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0.12

- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.30

La C.R.T.I.S. ne peut pas proposer de classement car le U2h est 0.30 au lieu de 0.40 minimum.

La Commission invite la Mairie à se reprendre contact avec l'entreprise ayant installé l'éclairage car les résultats in situ ne correspondent pas à l'étude d'éclairage.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS